



Fréquence Coupon Octobre 2018

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A1 / Fitch : A / Standard & Poor's : A⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Fréquence Coupon Octobre 2018 est un placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques de **Fréquence Coupon Octobre 2018** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR0013357027**

Communication à caractère promotionnel
Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance

Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé à destination d'investisseurs qualifiés uniquement, la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Fréquence Coupon Octobre 2018

EN QUELQUES MOTS

Fréquence Coupon Octobre 2018 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ↳ Une exposition à la performance du marché actions français via l'indice CAC® Large 60 EWER («l'Indice»). L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an.
- ↳ Le versement d'un coupon de 6 % au titre de l'année écoulée si, à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial. Les coupons non perçus les années précédents seront récupérés à la prochaine Date d'Observation Annuelle où la condition est à nouveau vérifiée.
- ↳ Un remboursement automatique anticipé de la 1^{re} année à la 9^e année si, à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ↳ À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - ✓ L'intégralité du Capital Initial, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
 - ✓ Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

2 / 8

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Fréquence Coupon Octobre 2018**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 22 octobre 2018 jusqu'à la Date d'Échéance (le 6 novembre 2028) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 22 octobre 2018 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **Fréquence Coupon Octobre 2018** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Fréquence Coupon Octobre 2018** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- Un **coupon de 6 %⁽¹⁾ au titre de l'année écoulée** si, à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur reçoit les coupons non perçus** précédemment grâce à l'effet mémoire si, à une Date d'Observation Annuelle, la condition d'attribution du coupon présentée dans le point précédent est réalisée.
- Un **remboursement automatique anticipé** de la 1^{re} à la 9^e année si, à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, si **Fréquence Coupon Octobre 2018** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

INCONVÉNIENTS

- **Fréquence Coupon Octobre 2018 présente un risque de perte partielle ou totale du capital** en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). La valorisation de **Fréquence Coupon Octobre 2018** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 80 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à un coupon de 6 %⁽¹⁾ par année écoulée.** L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'indice est équi pondéré et calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.**

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie en cours de vie, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre totalement illiquide.

⁽¹⁾ Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur ou du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

UN OBJECTIF DE COUPON DE 6 % PAR ANNÉE

De la 1^{re} année à la 10^e année, si à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

UN COUPON DE 6 % AU TITRE DE L'ANNÉE
+
UN COUPON MÉMOIRE POUR CHAQUE ANNÉE OÙ AUCUN COUPON N'A ÉTÉ VERSÉ

UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE DÈS LA 1^{re} ANNÉE

De la 1^{re} année à la 9^e année, si le niveau de clôture de l'Indice à une Date d'Observation Annuelle est supérieur ou égal à son Niveau Initial alors un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

L'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI
+
UN COUPON DE 6 % AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE
+
UN COUPON MÉMOIRE POUR CHAQUE ANNÉE OÙ AUCUN COUPON N'A ÉTÉ VERSÉ
(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ DE 5,96 %)

Sinon, le titre de créance continue.

REMBOURSEMENT FINAL À L'ÉCHÉANCE

À la Date d'Observation Finale (le 23 octobre 2028), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 6 novembre 2028 :

LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI
+
UN COUPON DE 6 % AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE
+
UN COUPON MÉMOIRE POUR CHAQUE ANNÉE OÙ AUCUN COUPON N'A ÉTÉ VERSÉ
(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 5,96 %⁽²⁾)

CAS MÉDIAN

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, mais strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 6 novembre 2028 :

LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI
(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ DE 0 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 6 novembre 2028 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE
DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon de 6 % à chaque Date de Remboursement Automatique Anticipé et à la Date d'Échéance.

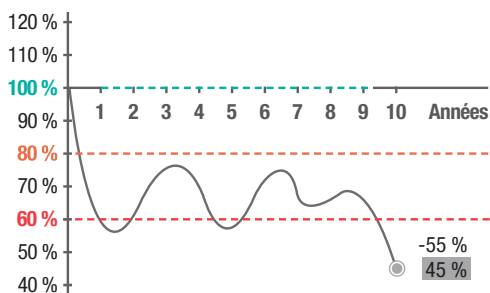
Pour les cas de figure illustrés, le remboursement automatique anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et Fréquence Coupon Octobre 2018 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10^e ANNÉE (SUPÉRIEURE À 40 %)

Niveau de l'indice



- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre des années écoulées.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice soit une perte de 55 %.

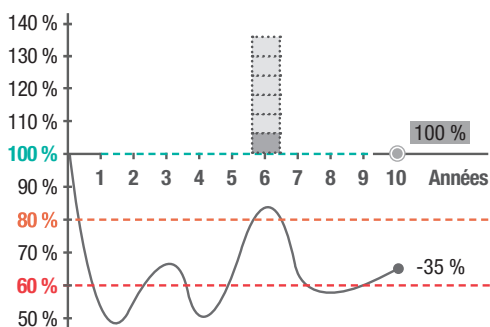
Remboursement final : 45 % du Capital Initial

Valeur totale des coupons versés : 0 %

TRA brut⁽¹⁾ : -7,64 % (identique à celui de l'Indice)

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10^e ANNÉE (INFÉRIEURE À 40 %)

Niveau de l'indice



- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- En année 6, à la Date d'Observation Annuelle, le Niveau de l'Indice est supérieur à 80 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 6 % au titre de l'année ainsi que cinq coupons mémoire de 6 % au titre des années 1, 2, 3, 4 et 5 où le coupon n'a pas été perçu.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 65 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 35 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'indice à l'échéance.

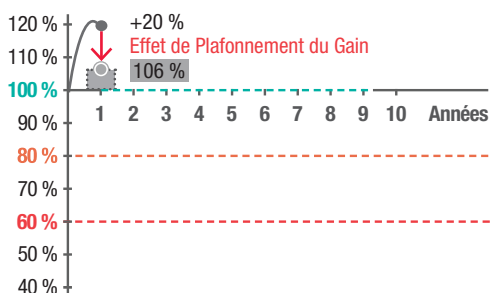
Remboursement final : 100 % du Capital Initial

Valeur totale des coupons versés : 36 %

TRA brut⁽¹⁾ : 3,50 % (contre -2,82 % pour l'Indice)

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)

Niveau de l'indice



- À la 1^{re} Date d'Observation Annuelle, le 22 octobre 2019, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son capital initial augmenté d'un coupon de 6 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain), il est remboursé à 106 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 106 % du Capital Initial

Valeur totale des coupons versés : 6 %

TRA brut⁽¹⁾ : 5,77 % (contre 19,19 % pour l'Indice)

- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé
- Barrière de coupon
- Seuil de perte en capital à l'échéance

- Performance de l'Indice
- Niveau de remboursement du support
- Coupon
- Coupon mémoire

Information importante : la valorisation de **Fréquence Coupon Octobre 2018** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelles, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche des seuils de 60 % et 80 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un 1/60^e dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière, et offrant une répartition des risques à parts égales. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période 2008-2018 s'élève à 3,52 %. **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.**

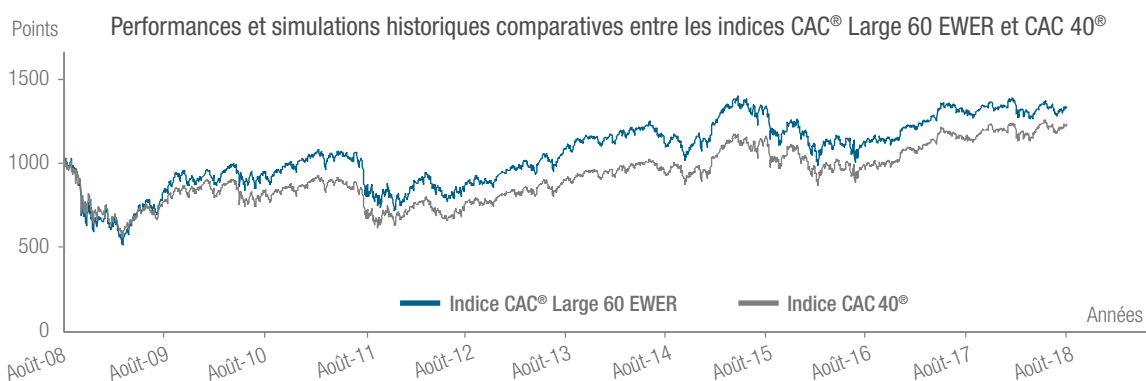
L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index ; code ISIN : FR0012663334).

ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données antérieures à cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur et le Garant n'assument pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



6 / 8

Performances comparatives	1 an	5 ans	10 ans
Indice CAC 40®	6,02 %	36,72 %	23,87 %
Indice CAC® Large 60 EWER	1,44 %	23,16 %	34,04 %

Source : Bloomberg, au 7 août 2018

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC 40®

- ACCORHOTELS
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- ARCELOR MITTAL
- ATOS
- AXA
- BNP PARIBAS
- BOUYGUES
- CAPGEMINI
- CARREFOUR
- CREDIT AGRICOLE
- DANONE
- ENGIE
- ESSILOR INTL
- HERMES
- KERING
- L'ORÉAL
- LEGRAND
- LVMH
- MICHELIN
- ORANGE
- PERNOD-RICARD
- PEUGEOT
- PUBLICIS GROUPE
- RENAULT
- SAFRAN
- SAINT-GOBAIN
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SODEXO
- SOLVAY
- STMICROELECTRONICS
- TECHNIP FMC
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- VALEO
- VEOLIA ENVIRONNEMENT
- VINCI
- VIVENDI

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC NEXT 20®

- AIR FRANCE KLM
- ALSTOM
- ARKEMA
- BUREAU VERITAS
- DASSAULT SYSTEMES
- EDENRED
- EDF
- EIFFAGE
- FAURECIA
- GECINA
- GEMALTO
- INGENICO GROUP
- KLEPIERRE
- LAFARGE
- NATIXIS
- SCOR
- SUEZ ENVIRONNEMENT
- TELEPERFORMANCE
- THALÈS
- UBISOFT

Source : Bloomberg au 7 août 2018. La composition de l'Indice est susceptible d'évoluer dans le cadre de sa revue trimestrielle.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 ⁽¹⁾ .
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A/Moody's : A1/Fitch Ratings : A). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013357027
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index), calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 %
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Émission	05/11/2018
Date d'Observation Initiale	22/10/2018
Date d'Observation Annuelle	22/10/2019 ; 22/10/2020 ; 22/10/2021 ; 24/10/2022 ; 23/10/2023 ; 22/10/2024 ; 22/10/2025 ; 22/10/2026 ; 22/10/2027.
Date de remboursement automatique anticipé	05/11/2019 ; 05/11/2020 ; 05/11/2021 ; 07/11/2022 ; 06/11/2023 ; 05/11/2024 ; 05/11/2025 ; 05/11/2026 ; 05/11/2027.
Date d'Observation Finale	23/10/2028
Date d'Échéance	06/11/2028 en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 22/10/2018
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur Bloomberg, Reuters et Fininfo..
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,31 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres

⁽¹⁾ Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé à destination d'investisseurs qualifiés uniquement, la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

AVERTISSEMENT

Le présent document est à caractère promotionnel. Il est relatif à un produit destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé à destination d'investisseurs qualifiés uniquement. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les conditions définitives de l'émission. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE A CE PRODUIT. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des titres de créance, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge, Natixis, l'émetteur du produit, et I-Kapital, chargé de la distribution de ce produit, ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les instruments financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°18-244 (le « Prospectus »). Il est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de Natixis (equityderivatives.natixis.com) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de Natixis à l'adresse suivante : Natixis – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

NATIXIS

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 040 461 747,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

